



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 46
 Nb de membres votants : 53
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.06.26/83
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

Secrétaire de séance : Annie-France POUGET

N° 83 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Santé – Travaux Maison de santé pluri-professionnelle Varennes-sur-Allier Tranche 2 - Demande de financement - Etat (DETR 2023)

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2334-33,
- Vu** les statuts de la Communauté de communes,
- Vu** le dispositif financier de l'Etat relatif au soutien aux territoires ruraux (DETR),
- Vu** la décision de la commission départementale chargée de statuer sur la catégorie de rubriques éligibles pour la répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en date du 23 octobre 2022 par laquelle elle a déterminé les catégories d'opérations et les taux de subventions applicables en 2023 dans le département de l'Allier,
- Vu** la délibération n°2021.01.25/08 du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (tranche 1) relative à la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle à Varennes-sur-Allier et de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de l'année 2021,
- Vu** la délibération de l'Assemblée départementale en date du 2 juillet 2020 portant contrats de territoire 2^{ème} génération,
- Vu** la délibération n° 2022.07.04/68 du 04 juillet 2022 par laquelle le conseil communautaire a sollicité l'inscription de la Communauté de communes dans un Contrat de Territoire 2^{ème} génération auprès du Département de l'Allier, a adopté le Contrat-type de Contrat de Territoire 2^{ème} génération et a adopté le plan de financement des fiches actions constituant le Contrat de Territoire 2^{ème} génération avec le Département de l'Allier,
- Vu** le Contrat de Territoire 2^{ème} Génération signé le 28 novembre 2022 entre le Département de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour la période 2021/2023,

DELIBERATION N°	2023.06.26/83
CLASSIFICATION	8.4

Vu le dispositif de soutien régional à destination des collectivités locales ou de leur établissement en vue de créer ou de développer une maison ou un centre de santé,

Vu les crédits inscrits au budget,

Il est exposé :

Dans l'objectif d'un maillage cohérent du territoire, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'aménagement d'une maison de santé à Varennes-sur-Allier et d'un espace de santé regroupant les professionnels de santé sur la commune de Saint Gérard-le-Puy (sous maîtrise d'ouvrage communale) ont été programmés.

L'objectif est de pouvoir regrouper et améliorer l'offre de soins sur ce secteur géographique en lien avec les maisons de santé pluriprofessionnelles du territoire sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon.

Concernant le projet de maison de santé à Varennes-sur-Allier, l'acquisition du bâtiment qui accueillera cet équipement a été adoptée lors de la séance communautaire du 10 décembre 2018. En date du 20 novembre 2020, un acte notarié est venu conclure la vente du bâtiment par la commune de Varennes-sur-Allier au profit de la Communauté de communes.

Ce bâtiment d'une surface de 1 800 m² a pour objectif d'être réhabilité pour permettre la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle dont le projet de santé a été agréé par l'Agence Régionale de Santé le 9 novembre 2021.

Une tranche 1 de travaux a été adoptée par le conseil communautaire en date du 25 janvier 2021 et les subventions auprès de l'Etat sollicitées.

Au regard de l'Avant-projet sommaire réalisé par le maître d'œuvre, le projet a fait l'objet d'un ajustement tant technique que financier.

Ainsi, le budget prévisionnel global sur ce projet de création de maison de santé pluri-professionnelle à Varennes-sur-Allier s'élève à 4 118 000 € HT.

Tranches	Dépenses		Recettes		
	Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant HT
Tranche 1	Acquisitions	153 000 €	Etat – DETR 2021 – tranche 1	6,07%	250 000 €
	Frais notariés estimatifs	9 100 €	Etat – DSIL 2021 – tranche 1	4,20%	173 108 €
	Frais divers	10 900 €	Etat – DETR 2023 – tranche 2	40,00%	358 400 €
	Lot 1 Démolitions-curage	119 000 €	Etat – DETR 2024 – tranche 3	40,00%	332 400 €
	Lot 2 Gros oeuvre	424 000 €	Etat – DETR 2025 – tranche 4	23,06%	309 200 €
	Lot 3 Charpente bois ossature bois remplissage bois	334 000 €	Sous-total Etat	34,56%	1 423 108 €
	Sous-total tranche 1	1 050 000 €			
Tranche 2	Lot 3 Charpente bois ossature bois remplissage bois	50 000 €	Départ Allier – CTA 2 ^{ème} génération	24,72%	1 018 171 €
	Lot 4 Bardages métallique et bois	155 000 €			
	Lot 5 Etanchéité - zinguerie	269 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	6,07%	250 000 €
	Lot 6 Menuiseries extérieures	422 000 €			
Sous-total tranche 2	896 000 €				
Tranche 3	Lot 7 Serrurerie enseignes	128 000 €	Total subventions	65,35%	2 691 279 €
	Lot 8 Menuiseries intérieures - mobilier	307 000 €			
	Lot 9 Plâtrerie – faux-plafonds-peinture	396 000 €			
Sous-total tranche 3	831 000 €	Autofinancement	34,65%	1 426 721 €	
Tranche 4	Lot 10 Revêtements sols - faïence	147 000 €			
	Lot 11 Plomberie sanitaire VMC Chauffage	407 000 €			
	Lot 12 Electricité – courants forts & faibles	297 000 €			
	Lot 13 – Aménagements extérieurs- VRD-espaces verts	490 000 €			
Sous-total tranche 4	1 341 000 €				
TOTAL	4 118 000 €	TOTAL	100%	4 118 000 €	

DELIBERATION N°	2023.06.26/83
CLASSIFICATION	8.4

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le plan de financement global prévisionnel relatif aux travaux relatifs à la création de la Maison de santé pluri-professionnelle située à Varennes-sur-Allier comme exposé dans le tableau ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2023, comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

